

La Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et des propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Ile-de-France dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Ile-de-France
153 bis av Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

Pour tout envoi de dons :
FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Ile-de-France
BP 70289
75867 PDC PARIS 18



MAIRIE DE FÉRICY
1 rue de Lorette
77133 FÉRICY
dons@fericy.fr
<https://eglise.fericy.fr>

Partenaires financiers



MINISTÈRE DE LA CULTURE
www.culture.gouv.fr



REGION ILE-DE-FRANCE
www.iledefrance.fr



DEPARTEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE
www.seine-et-marne.fr/fr



Je donne !
Pour la
restauration de

► L'église Sainte-Osmanne de Féricy

(Seine-et-Marne)



Faites un don
pour ce projet sur

www.fondation-patrimoine.org/74307

Description du projet

UN INTERET PATRIMONIAL INCONTESTABLE

L'église Sainte-Osmanne, classée au titre des Monuments Historiques en 1930, fut bâtie au XIIIème siècle. Elle est placée sous le patronage de Sainte Osmanne et Saint Antoine l'Ermite. Seule la nef date du XIIIème siècle. Elle conserve le style épuré caractéristique de l'usage des premières voûtes à croisée d'ogives du gothique dit « primitif ». Les chapelles latérales formant l'unique bas-côté de l'église sont construites aux XVème et XVIème siècles. Les extensions du XVIème siècle donnent à l'église son plan en croix latine par la construction de son transept saillant, du chœur et du porche d'entrée.

Cette église est une halte pour les pèlerins de Champagne se rendant à Saint Jacques de Compostelle. La source présente dans Féricy, anciennement associée à une divinité locale gallo-romaine, est par la suite dédiée à Sainte-Osmanne. Située aux abords de l'église, on lui prêtait des pouvoirs tel que celui de favoriser la maternité et rendre aux nourrices leur lait tari. En 1637, la reine Anne d'Autriche qui avait fait une fausse couche quelques années auparavant, fait célébrer une neuvaine dans l'église. A cette occasion, on lui apporta des eaux de la source. L'année suivante la reine donna naissance au dauphin dit Dieu donné, devenu Louis XIV. En 1639, Anne d'Autriche fit don à l'église du maître autel et du tabernacle en bois doré, aujourd'hui classés au titre des Monuments Historiques.

Les vitraux de l'église sont aussi classés. Créés entre 1532 et 1540, ces vitraux ont été exposés au musée du Louvre en 2017 dans le cadre de l'exposition « François 1er et l'art des Pays-Bas ».

ETAT ACTUEL DE L'EDIFICE

La couverture de l'église est dans un état de vétusté grave qui met en péril la bâtisse. Des trous provoquent d'importantes infiltrations d'eau et certaines pièces de charpente sont déjà très affectées. La charpente en chêne, qui date du XVIème siècle, souffre de prise d'eau à certains endroits. Les sablières sont attaquées par la pourriture et les chevrons sont altérés par les infiltrations.

Les travaux permettront de proposer des événements culturels et culturels en toute sécurité.

CONTREPARTIES

- don de 50 € = informations régulières par mail sur l'avancement du projet
- don de 100 € = une carte postale
- don de 250 € = un livre sur l'histoire de Féricy
- don de 500 € = participation à 1 événement
- don de 750 € = visite guidée privée (en groupe de 10 personnes) + cocktail offert
- don de 1 000 € = mention du logo sur le site internet «Page partenaires»
- don de 5 000€ = invitation permanente aux événements communaux

Montant des travaux	420 000 €
Objectif de collecte	84 000 €
Début des travaux	Premier semestre 2022

© Ville de Féricy



Bon de souscription

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Sainte-Osmanne de Féricy

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/74307

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



103632

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Ile-de-France, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Eglise Sainte-Osmanne de Féricy

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐